

n'est accordée qu'aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus qui sont domiciliés dans la province en question depuis plus d'un an.

Certains ministères fédéraux accordent des bourses. En outre, de nombreuses bourses d'études et de spécialisation sont offertes par des organismes privés, à tous les niveaux de l'enseignement supérieur. Relativement peu de bourses d'inscription, s'il en est, sont accessibles aux étudiants étrangers, mais après une année d'études supérieures au Canada, ceux-ci peuvent habituellement en solliciter pour terminer leur cours, au même titre que les étudiants canadiens.